

Déclaration Préalable

CSEE 23 oct 2024

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les élus, et représentants de la direction.

Le 26 décembre 2019, l'état a fait adopter la loi « LOM (Loi Orientation Mobilités). Cette loi a pour but de modifier en profondeur la politique des mobilités et plus particulièrement l'arrêt de la vente des voitures à énergies fossiles en 2040 et une neutralité carbone en 2050.

Si nous nous intéressons de plus près aux grandes entreprises et donc à Orange, la Loi LOM oblige à :

- Instaurer un quota de véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de flotte
- Installer des bornes de recharge sur les parkings d'entreprise
- Mettre en place le Plan de Mobilité Entreprise (PDME)

L'article 26 A de la Loi LOM fixe, d'ailleurs, des objectifs chiffrés et datés à respecter. Il s'agit de quotas de renouvellement de véhicules à faibles émissions (rejetant moins de 60 g/km de CO2) :

- De 20 % de ce renouvellement à partir du 1er janvier 2024
- De 40 % de ce renouvellement à partir du 1er janvier 2027
- De 70 % de ce renouvellement à partir du 1er janvier 2030

Nous pouvons dire que notre entreprise a pris le taureau par les cornes car nous voyons rapidement notre flotte basculer sur des véhicules électriques.

Nous ne doutons pas de l'engagement environnemental de notre direction, ni du gain économique pour le groupe (qui n'est pas philanthrope non plus !) mais ce n'est pas sans conséquence pour les salariés du groupe.

En effet, il ne faudrait pas confondre vitesse et précipitation.

La CFE-CGC alerte régulièrement dans les différentes instances sur les risques liés à cette transition et nos craintes, comme souvent, sont malheureusement fondées.

Pour étayer nos propos voici quelques exemples :

- Sur le site de Montpellier :
 - Impossibilité à date d'augmenter le nombre de bornes de recharges sur le Patio. Il y a plus de voitures électriques que de bornes. Courage pour recharger !
 - Impossibilité de fournir aux techniciens de Montpellier des ID Buzz, car ces combo volkswagen sont trop hauts pour le parking couvert. Or, pas de parking couvert : Pas de recharge sur site !
 - Site de formation sur Rabelais non équipé de bornes de recharge. On recharge où, quand ?
- Sur le site de Château-d'eau : pas de solution à date dans la mesure où les parkings (actuellement en travaux), ne nous appartiennent pas. Galère pour les visiteurs !
- Renouvellement de voiture en électrique sans formation et sans accompagnement sur la prise en main, galère sur les premiers déplacements sans parler de l'augmentation induite du risque routier !

- Bornes non opérationnelles sur certains sites depuis 1 mois. Ce qui entraine régulièrement la récupération de voitures non rechargées en début de réservation !
- Globalement, le temps de déplacement s'allonge !

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

L'examen des Papripact, dont nous allons débattre dans les prochaines minutes, met en lumière que l'item véhicule électrique et tout ce qui en découle, est trop souvent oublié ou sous-estimé.

La CFE-CGC vous demande :

- La formation rapide de tous les salariés sur la prise en main et l'utilisation des véhicules électriques
- Une cartographie détaillée de tous les sites équipés de bornes (nombre/capacité de charge)
- La prise en compte dans tous les projets immobiliers de cette transition par un nombre suffisant de prises pour l'efficacité et le confort de tous
- Un rappel à l'ensemble des unités de l'impact sur les temps de déplacements, la durée des réunions, le respect de l'amplitude horaire et de la validation systématique des nuitées si nécessaires
- Une analyse de l'impact des voitures électriques sur les plans de charge des techniciens, des vendeurs, et des populations nomades ou transverses
- Le suivi du taux d'utilisation, qui tend à diminuer semble t il ces derniers temps au vu des difficultés citées précédemment

Nous resterons attentifs à l'évolution de la situation et nous espérons pour la QVCT (qualité de vie et conditions de travail) de tous que l'entreprise nous aura écoutés mais surtout entendus !

Merci



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !
www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
 tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

